

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de convocation : 18/06/2025

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six du mois de juin à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Camarès, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Claude SERS, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Albert BOUSQUET à Jean-Claude TOUREL, Michelle FONTANILLES à Monique ALIÈS, Xavier PUECH à Jean-Louis CABANES, Jean-François ROUSSET à Patrick RIVEMALE

Absents excusés : Jean MILESI

Absents : Laure BERNAT, Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Guy SALES

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20250626_081

Objet : Restructuration de l'Abbaye de Sylvanès – acceptation de l'offre de concours de l'Association de l'Abbaye de Sylvanès Centre Culturel de Rencontre

Monsieur Michel WOLKOWICKI, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire :

Par courrier en date du 9 mai 2025, Monsieur le Président de l'Association « Abbaye de Sylvanès Centre Culturel de Rencontre » nous a informé de la décision du Conseil d'Administration, en date du 19 avril 2025, d'apporter une offre de concours d'un montant de 350 000 € pour le projet de restructuration et d'aménagement de l'Abbaye de Sylvanès dont la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier porte la maîtrise d'ouvrage. Le versement de ce concours se ferait pour moitié à l'automne 2025 et pour l'autre à la réception des travaux.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette proposition.

Considérant que cette offre de concours contribuera au financement de l'opération, en cours, inscrite au budget de la collectivité, pour la restructuration et l'aménagement de l'Abbaye de Sylvanès Centre Culturel de Rencontre, conformément au souhait de l'Association,

Considérant qu'une convention devra définir les engagements réciproques de la Communauté de Communes et de l'Association dans le cadre de cette offre de concours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre de concours de l'Association « Abbaye de Sylvanès Centre Culturel de Rencontre », d'un montant de trois cent cinquante mille euros (350 000,00 €), pour le financement de l'opération de restructuration et d'aménagement de l'Abbaye de Sylvanès Centre Culturel de Rencontre inscrite au budget communautaire,
- **SE PRONONCE** favorablement à l'établissement d'une convention afin de définir les engagements réciproques de la Communauté de Communes et de l'Association dans le cadre de l'offre de concours proposée par l'Association « Abbaye de Sylvanès Centre Culturel de Rencontre », dont notamment les conditions et modalités de versement,
- **DÉCIDE** d'inscrire ce concours à l'opération 138 du budget communautaire 2025,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Monique ALIÈS



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.